

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « SANCTUAIRE DES ANIMAUX DE COMPAGNIE »
en abrégé « SAC »

Siège Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY II
PLATEAUX 7 EME TRANCHE face à la clinique saint
georges, Lot 4159, Ilot 257

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 25/01/2023 , et enregistrés au CEPICI le 31/01/ 2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SANCTUAIRE DES ANIMAUX DE
COMPAGNIE » en abrégé « SAC »

Objet :

- Alimentation animale de tous types
- Elevage suivie
- Alimentation canine et NAC
- Conseils
- Soins
- Parapharmacie
- Divers.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles ;
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tout établissement financier avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux ;
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce ;
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée ;
- et généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (200.0) Parts
Sociales de Dix Mille (5,000) F CFA chacune en
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement

souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Cocody, ABIDJAN COCODY II
PLATEAUX 7 EME TRANCHE face à la clinique saint
georges, Lot 4159, Ilot 257

Dirigeant(s) M KOBENAN N'GUETTIA FELICIEN (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B13-01401 du 08/02/2023 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°10820/GTCA/RC/2023 du 08/02/2023

